



AUDIT INTERNE

ISO 9001 : 2015

Point normatif – Extrait

Normes ISO 9001 : 2015 chap. 9.2

9.2.1 L'organisme doit réaliser des audits internes à des intervalles planifiés pour fournir des informations permettant de déterminer si le système de management de la qualité :

- a) est conforme aux
 - 1) propres exigences de l'organisme concernant son système de management de la qualité ;
 - 2) exigences de la présente Norme internationale ;
- b) est mis en œuvre de manière efficace et tenu à jour.

9.2.2 L'organisme doit :

- a) planifier, établir, mettre en œuvre et maintenir un ou des programmes d'audit, couvrant notamment la fréquence, les méthodes, les responsabilités, les exigences de planification et le compte-rendu. Le ou les programmes d'audit doivent tenir compte de l'importance des processus concernés, des modifications ayant une incidence sur l'organisme et des résultats des audits précédents ;
- b) définir les critères d'audit et le périmètre de chaque audit ;
- c) sélectionner des auditeurs et réaliser des audits pour assurer l'objectivité et l'impartialité du processus d'audit ; (...)

Objectif

L'audit interne consiste à vérifier :

- **sur le plan technique, le respect des exigences des normes applicables,**
- **et sur le plan humain, l'assimilation et l'appropriation par l'ensemble du personnel de l'organisation définie et sa bonne mise en application.**

Il participe à l'amélioration permanente de la performance et de l'efficacité du système de management qualité.

Sur demande, dans le cadre d'un diagnostic qualité, il peut s'accompagner d'une évaluation notée de la maturité du système.

Nous intervenons ponctuellement ou régulièrement (externalisation partielle ou complète de la mission), pour auditer un processus ou une activité spécifique, voire la totalité du système.

Suivant un planning prédéfini ou que nous pouvons construire ensemble, nous effectuons :

- la préparation de l'audit à partir des documents disponibles : normes, spécifications clients, manuel qualité, procédures, rapports d'audits précédents...
- l'audit terrain, basé sur un entretien avec les personnes concernées, l'observation des faits, des indicateurs et des enregistrements disponibles.

Suivant le référentiel choisi, nous pouvons inclure des éléments non directement liés à la qualité, comme l'hygiène ou la sécurité. Le résultat de l'audit vous est remis sous forme de rapport détaillé faisant ressortir les écarts par rapport aux référentiels applicables mais aussi les points forts, les points faibles et les axes d'amélioration possibles.